



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 mai 2024

Publié le : 07/06/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni Salle des Conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 21h54

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°2), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n°2), Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°2), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°17 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n°2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°2), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°22 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°2), Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à compter de la question n°2), **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à Compter de la question n°2), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (jusqu'à la question n°1 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°1 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Anthony NAPPEZ

**Procurations de vote :** **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Carine MICHEL, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à Mme Anne BENEDETTO, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Christine WERTHE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL (à compter de la question n°2), Mme Sadia GHARET à M. Frank LAIDIE, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°18), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. André TERZO à M. Hasni ALEM, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN à M. Christophe LIME, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Ludovic BARBAROSSA, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean SIMONDON, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHER (à compter de la question n°2), **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n°2), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00145

Rapport n°21 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des voiries transférées et de prestations d'entretien pour les voiries de la zone d'activité Eurespace l'Echange sur la commune de Chemaudin et Vaux

## Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des voiries transférées et de prestations d'entretien pour les voiries de la zone d'activité Eurespace l'Echange sur la commune de Chemaudin et Vaux

**Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°5	17/04/24	Favorable
Bureau	02/05/24	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Entretien des voiries communautaires »	Montant prévu au BP 2024 : 1 575 000 € Montant de l'opération : 18 459,27 €

### Résumé :

Par décision du 26 juin 2020, la Présidente du Grand Besançon Métropole (GBM) a confié l'entretien des voiries qui relèvent de la compétence de GBM à la Commune de Chemaudin et Vaux, plus précisément les voiries et espaces verts de la zone d'activité économique de l'Echange. L'intégration de nouvelles voiries et la volonté d'optimiser la gestion des espaces communautaires nécessitent d'amender la convention initiale.

### I. Préambule

Par décision du 26 juin 2020 la Présidente a approuvé la signature d'une convention entre la Commune de Chemaudin et Vaux et le Grand Besançon Métropole. Cette convention définit les modalités juridiques et financières de mise à disposition de services, par la Commune, pour la gestion et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

L'intégration de nouvelles voiries d'intérêt communautaire ainsi que la volonté d'optimiser la gestion des espaces communautaires nécessitent la passation d'un avenant à la convention initiale afin de préciser les modalités d'intervention des services de la Commune.

### II. Objet de l'avenant

Modification du périmètre des voiries d'intérêt communautaire à entretenir dans la ZAE de l'Echange

Faisant suite aux récents développements de la zone, notamment rue Robert Schwint, de nouvelles infrastructures publiques sont à entretenir.

La Commune intervenant déjà sur la ZAE pour l'entretien général des voiries d'intérêt communautaire, il paraît cohérent et logique de confier aux services municipaux l'entretien de ces nouvelles voiries pour une surface supplémentaire de 6940 m<sup>2</sup> de voirie et 2105 m<sup>2</sup> de trottoirs.

Les prestations d'entretien de la voirie seront effectuées selon le Niveau 2 d'entretien pour un coût annuel supplémentaire de 4 685,65 euros, soit un montant annuel de 18 459,27 euros.

Les annexes 1, 3 et 4 sont modifiées en ce sens.

### III. Durée de l'avenant

L'avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2024 et prendra fin à la même date que la convention.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services municipaux de la Commune de Chemaudin et Vaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Anthony NAPPEZ  
Conseiller Communautaire Délégué

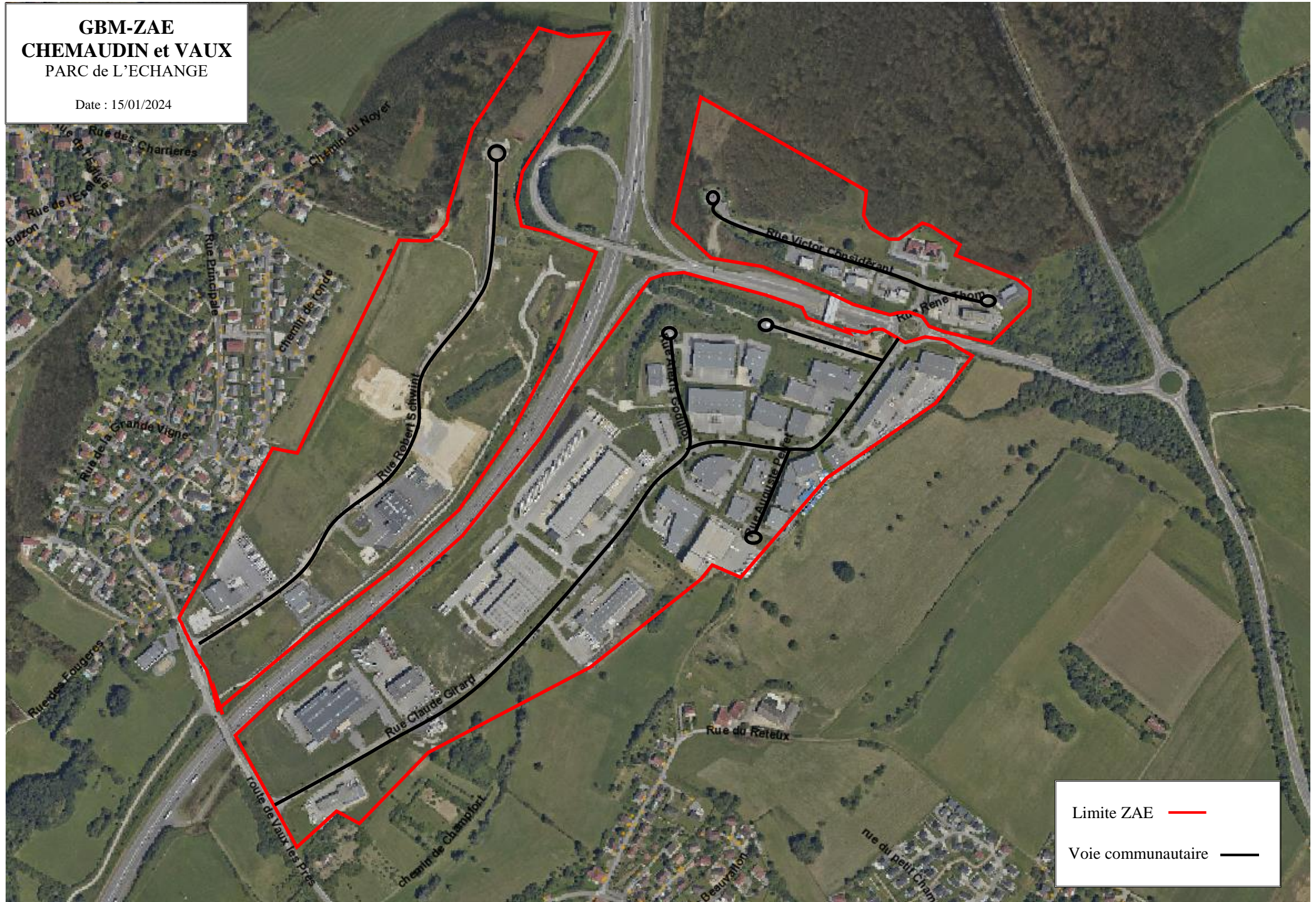
Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

**GBM-ZAE**  
**CHEMAUDIN et VAUX**  
PARC de L'ECHANGE

Date : 15/01/2024



Limite ZAE ———  
Voie communautaire ———

## Annexe 2

MONTANTS ET DEFINITIONS  
DES RATIOS D'ENTRETIEN

Prestation d'entretien	Ratio	Niveau	Définition
<b>Dépendances vertes</b> €/an/m <sup>2</sup> de surface verte	1,50 €	1	Tonte des espaces enherbés (6 à 8 passages par an) Taille régulière des massifs arbustifs (2 fois par an) Taille des arbres d'alignement tous les 2 à 3 ans et plus si sécurité engagée
	0,70 €	2	<b>Si le type de plantations le permet</b> (pas d'aménagements paysagers, pas d'arbustes en bordure de voie) Fauçage des espaces enherbés, sauf tonte des abords si impactent la sécurité Taille des massifs arbustifs 1 fois par an ou tous les 2 ans Taille des arbres uniquement si sécurité engagée (gabarits ou visibilité)
<b>Voirie et Signalisation</b> €/an/m <sup>2</sup> de voirie et accotement	0,80 €	1	Maintien de la circulation sans gêne à <b>court terme</b> Interventions <b>immédiates</b> (dans la journée) et recours à des <b>matériaux qualitatifs</b> pour : Travaux courants et divers d'entretien et réparation du domaine public (chaussée, trottoirs ... ) Revêtements partiels de chaussées, purges, entretien régie Réfections de trottoirs, chemins et allées, fouilles en enrobés Signalisation temporaire pour travaux - déviations Entretien signalisation horizontale Entretien et réparation signalisation verticale de police Réparation signalisation verticale suite à dégradations (accidents, vandalisme) Pose, repose, remise en état mobilier urbain
	0,34 €	2	Maintien de la circulation sans gêne à <b>moyen terme</b> Interventions <b>planifiées à moyen terme</b> (dans la semaine) et recours à des <b>matériaux standards</b> pour : Travaux courants et divers d'entretien et réparation du domaine public (chaussée, trottoirs ... ) Revêtements partiels de chaussées, purges, entretien régie Réfections de trottoirs, chemins et allées, fouilles en enrobés Entretien signalisation horizontale Entretien et réparation signalisation verticale de police Réparation signalisation verticale suite à dégradations (accidents, vandalisme)
	0,20 €	3	Intervention uniquement si la sécurité est engagée avec éventuelles <b>adaptations de circulation</b> (alternat, rétrécissements, déviations, balisages,...) en attendant une <b>réparation ultérieure groupant plusieurs problèmes</b> et recours à des <b>matériaux économiques</b> pour : Travaux divers d'entretien du domaine public (chaussée, trottoirs ... ) Mise en sécurité si problèmes sur trottoirs, allées, fouilles Réparation signalisation verticale de police Réparation signalisation verticale suite à dégradations (accidents, vandalisme)
<b>Propreté</b> €/an/m <sup>2</sup> de voirie et accotement	1,00 €	1	Prestations de propreté au moins 2 fois par semaine à 1 fois par jour et en cas de besoin spécifique <b>Dont viabilité hivernale 0,07€/an/m<sup>2</sup></b>
	0,25 €	2	Prestations de propreté au moins 1 fois par mois à 1 fois par quinzaine et en cas de besoin spécifique <b>Dont viabilité hivernale 0,07€/an/m<sup>2</sup></b>
	0,15 €	3	Prestation de propreté uniquement en cas de besoin spécifique (de 1 à 3 fois / an), pas de passage régulier <b>Dont viabilité hivernale 0,07€/an/m<sup>2</sup></b>
<b>Entretien de l' Eclairage</b> €/Point Lumineux	93,00 €	1	Relamping régulier, service d'astreinte et Gestion Technique Centralisée
	35,00 €	2	Suivi régulier d'un réseau et relamping périodique, interventions selon besoin
	0,00 €	3	Pas d'éclairage
<b>Consommations d'Eclairage</b> €/Point Lumineux	80,00 €	1	Eclairage toute la nuit
	50,00 €	2	Extinction partielle ou système de diminution de puissance
	0,00 €	3	Pas d'éclairage

## ZAE Eurespace L'Echange à Chemaudin et Vaux

### Annexe 3

#### Liste, métrés et état des voiries et accessoires concernées

longueurs en m, surfaces en m<sup>2</sup>

	Longueur	Largeur	Giratoire	Surlargeurs	Surface voirie	Surface trottoirs
Rue Claude Girard	1 200,00	6,20	0	600	8 040,00	2 400,00
Rue Alexis Godillot	155,00	5,20	490,63	0	1 296,63	451,30
Rue Victor Considérant	440,00	6,00	923,36	330	3 893,36	1 156,95
Rue Auguste Perret	115,00	5,20	452,16	0	1 050,16	365,65
Rue Robert Schwint	966,50	5,80	735,0426	600	6 940,74	2 105,95
Parking	185,00				2 452,16	774,00
Chemin d'accès aux équipements d'assainissement	60,00	4,00	0	0	240,00	120,00

3 121,50

23 913,05

7 373,85

31 286,90

### Annexe 4

#### Niveaux de service retenus pour la zone et tableau récapitulatif du coût des prestations confiées

Prestations	Niveau de service retenu	Ratio correspondant	Base de calcul	Montant par prestation
Voirie et Signalisation	2	0,34 €	31 286,90	10 637,54 €
Propreté	2	0,18 €	31 286,90	5 631,64 €
Viabilité hivernale	2	0,07 €	31 286,90	2 190,08 €

**TOTAL** 18 459,27 €

Convention de mise à disposition des voiries  
transférées et de prestations d'entretien pour les  
voiries de la zone d'activité EURESPACE  
L'ECHANGE sur la commune de CHEMAUDIN-  
ET-VAUX

Entre :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole représentée par Anne Vignot, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire du ....., ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et

La Commune de CHEMAUDIN-ET-VAUX, représentée par Gilbert Gavignet, Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du.....  
..... ci-dessous dénommée « la Commune » d'autre part,

Préambule

La Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a donné aux communautés d'agglomération, en lieu et place des communes membres, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

A ce titre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la zone d'activités L'ECHANGE a été transférée de plein droit à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Grand Besançon Métropole au 1<sup>er</sup> juillet 20219.

GBM, est donc gestionnaire des zones d'activités et doit assurer à ce titre l'ensemble des missions d'entretien et de conservation, sauf en ce qui concerne les prérogatives liées au pouvoir de police administrative générale ou spéciale qui continue de relever du Maire.

Par ailleurs, l'article L.5215-27 du CGCT laisse la possibilité à la communauté urbaine, de confier à une commune membre la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Par décision du 26 juin 2020, la Présidente du Grand Besançon Métropole a confié l'entretien des voiries qui relèvent de la compétence de GBM à la Commune de Chemaudin et Vaux, plus précisément les voiries et espaces verts de la zone d'activité économique de l'Echange.

L'intégration de nouvelles voiries d'intérêt communautaire ainsi que la volonté d'optimiser la gestion des espaces communautaires nécessitent la passation d'un avenant à la convention initiale afin de préciser les modalités d'intervention des services de la Commune.

*Il est convenu et arrêté ce qui suit*



## **Article 1 – Objet de l’avenant**

### **Modification du périmètre des voiries d’intérêt communautaire à entretenir dans la ZAE de l’Echange**

Faisant suite aux récents développements de la zone, notamment rue Robert Schwint; de nouvelles infrastructures publiques sont à entretenir.

La Commune intervenant déjà sur la ZAE pour l’entretien général des voiries d’intérêt communautaire, il paraît cohérent et logique de confier aux services municipaux l’entretien de ces nouvelles voiries pour une surface supplémentaire de 6 940m<sup>2</sup> de voirie et 2 105m<sup>2</sup> de trottoirs.

Les prestations d’entretien de la voirie seront effectuées selon le Niveau 2 d’entretien pour un coût annuel supplémentaire de 4 685.65 euros, soit un montant annuel de 18 459.27 euros.

Les annexes 1, 3 et 4 sont modifiées en ce sens.

## **Article 2 – Autres clauses**

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

## **Article 3 – Durée de l’avenant**

L’avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2024 et prendra fin à la même date que la convention.

Pour Grand Besançon Métropole

Pour la Commune de Chemaudin et Vaux

Anne Vignot, Présidente

Gilbert Gavignet, Maire

P.J.:

Annexe 1 : plan de la zone d’activité avec périmètres et voiries

Annexe 3 : Liste, métrés et état des voiries et accessoires transférés et exclus au titre du transit

Annexe 4 : Niveaux de service retenus pour la zone et tableau récapitulatif du coût des prestations confiées